

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Février 2018**

**OBJET : Subvention de partenariat pour la réalisation d'une action dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'accorder au Centre Gérontologique départemental des Bouches-du-Rhône, une subvention d'un montant de 53 400 € en vue de la réalisation d'une action de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées sur le territoire départemental,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention cadre de partenariat correspondante, dont le projet est joint en annexe du rapport.

Cette dépense d'un montant de 53 400 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

M. REY ne prend pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**